

Fiche sur la Directive contre les violences

J'ai repris en partie le texte de Alyssa Ahrabare en lien avec le LEF, et rajouté les dernières actualités depuis septembre.

Une directive européenne pour la lutte contre les violences contre les filles et les femmes est actuellement en préparation. Cette directive porte une réelle ambition puisqu'elle se veut complémentaire à la convention d'Istanbul (compte tenu que la ratification de la Convention d'Istanbul par l'UE continue d'être bloquée, notamment par certains États d'Europe de l'Est). C'est un travail qui s'inscrit dans une refonte plus globale d'anciennes directives, comme celle sur les droits des victimes, la lutte contre la traite des êtres humains ou certaines directives sur la migration. Un projet de révision de la liste des Eurocrimes (TFUE) est également en cours.

Lors du processus d'écriture du texte, la Commission Européenne a lancé plusieurs consultations auprès des associations européennes. Finalement, un texte a été adopté par la Commission le 8 mars 2022.

Le projet de texte remis était insatisfaisant, voire dangereux : le terme « travail du sexe » revient à plusieurs reprises et des formes de violences sont totalement ignorées : mariage précoce/forcé par exemple. Il n'y a rien non plus sur la pornographie (alors qu'il y a un chapitre sur les cyberviolences sexistes), ni de dispositions spécifiques sur l'application des mesures pour certains publics à risque comme les femmes migrantes sans-papier ou de chapitre sur les auteurs de violence.

L'enjeu est très important de mobiliser afin de pouvoir intervenir au Parlement Européen par différents biais pendant l'étude du texte. Nous devons à tout prix lutter contre l'inscription "travail du sexe" qui ne figure dans aucun texte européen et dont la mention serait la porte ouverte à la légitimation du système réglementariste et la stigmatisation du modèle abolitionniste que nous revendiquons pour l'Europe entière. Cela va être l'occasion de mettre le paquet sur le travail de plaidoyer afin de pousser pour une amélioration de ce texte important. Mais les prop-prostitution font aussi un intense travail de lobby.

Par ailleurs, les Verts parmi d'autres, ont déposé des amendements faisant disparaître le mot femmes : « la violence à l'encontre des femmes », devient « violence fondée sur le genre ».

Les comités FEMM et LIBE (Committee on Civil Liberties, Justice and Home Affairs) du Parlement Européen sont en train d'examiner le texte de la directive pour l'amender. Les rapporteuses qui ont été choisies par le groupe FEMM et LIBE sont respectivement Frances Fitzgerald (Irlande/PPE) et Evin Incir (Suède/S&D). Les deux sont abolitionnistes ce qui est positif pour nous.

La nouvelle version amendée remises par ces deux commissions, qui date du 13 décembre 2022, remplace bien « travailleuses du sexe » par « personnes prostituées ».

Les derniers amendements devaient être déposés avant le 30 janvier 2023. Seuls ceux qui sont transmis dans ce délai seront examinés. Les amendement qui seront discutés au Parlement européen doivent être portés et argumentés par des député.es au Parlement européen. Le texte devrait être adopté vers mi-avril.

Documents de référence pertinents :

- [Analyse de la directive par le Lobby européen des femmes](#) (en anglais) en français sur notre site.
- [Déclaration sur la directive de WAVE](#)
- [Communiqué de presse de WAVE et de la fondation Prospera](#) sur le projet de directive